

REGLEMENT A L'EFFET DE FERMER UNE PARTIE D'UNE PLACE
PUBLIQUE SITUEE A L'ANGLE SUD-EST DE LA PLACE JACQUES-
CARTIER ET DE LA RUE LE ROYER.

A une séance du Comité exécutif de la Ville de
Montréal tenue le 11 mars 1964, et à la séance du Conseil
de la Ville de Montréal tenue le 19 mars 1964,

Il est décrété et statué comme suit:

ARTICLE 1.- Sont à l'avenir fermées et discontinuées
comme place publique ces parties des lots nos 78 et 79 du
cadastre du quartier Est, situées à l'angle sud-est de la
place Jacques-Cartier et de la rue Le Royer, dont la des-
cription suit:

- 1) Une partie du lot no 78 du cadastre du quartier Est;
de figure irrégulière, bornée au nord-est par une autre
partie dudit lot no 78, au sud-est par le lot no 77, au
sud-ouest par un emplacement sans numéro cadastral (place
Jacques-Cartier) et au nord-ouest par une partie du lot
no 79; mesurant trente-deux pieds et quinze centièmes de
pied (32.15') au nord-est, quarante-deux pieds et quatre-
vingt-huit centièmes de pied (42.88') au sud-est, trente
et un pieds et soixante-quinze centièmes de pied (31.75')
au sud-ouest et quarante-deux pieds et quatre-vingt-quinze
centièmes de pied (42.95') au nord-ouest; contenant en
superficie mille trois cent soixante et onze pieds carrés
(1,371), mesures anglaises;
- 2) Une partie du lot no 79 du cadastre du quartier Est;
de figure triangulaire, bornée au nord-est par une autre
partie dudit lot no 79, au sud-est par une partie du lot
no 78, au nord-ouest par une autre partie dudit lot no 79
(faisant maintenant partie de la rue Le Royer); mesurant

un pied et quatre-vingt-huit centièmes de pied (1.88') au nord-est, quarante-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (42.95') au sud-est et quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (42.9') au nord-ouest; contenant en superficie quarante pieds carrés et trois dixièmes de pied carré (40.3), mesures anglaises,

lesdites parties de lots, telles qu'elles sont montrées sur le plan J-18 Est préparé par le service des travaux publics de la Ville de Montréal et portant la date du 31 janvier 1964.

LE MAIRE,

Jean Drapeau
LE GREFFIER DE LA VILLE,

Gabriel Morin

POUR LA VILLE DE MONTREAL.

Montréal, le 24 mars 1964.